

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	37
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Stéphane CADO

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	-
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Loïc PRIMA (CLOHARS)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211125-2021\_260-DE

Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-260

**VIE COURANTE**  
**11- ECONOMIE**

---

**Zone d'activités de Kermorvan à Riec-sur-Belon - Cession d'une parcelle à la SARL  
« Prodépannages » (annexe)**

---

Monsieur Anthony Marrec est gérant de la SARL Prodépannages, spécialisée en plomberie sanitaire, chauffage, vente et réparation d'électroménager. Monsieur Marrec a créé son entreprise en 2013 et le siège social se situe à Riec-sur-Belon.

Monsieur Marrec va créer un espace de stockage supplémentaire pour ses marchandises, derrière le bâtiment existant, en installant des conteneurs de rangement. Le permis de construire a été accepté. De ce fait, l'espace de stationnement pour les véhicules de l'entreprise et du personnel s'en trouve réduit et afin de réagencer son parking, Monsieur Marrec sollicite Quimperlé Communauté pour la cession d'une bande de 10 m de large sur les parcelles YB242 et YB243, soit une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>, sur la zone d'activités de Kermorvan à Riec-sur-Belon.

Le prix est fixé à 12 € HT le m<sup>2</sup> (en considération de l'évaluation effectuée par le Service des Domaines à la date du 19 octobre 2021). Le terrain, à usage de stationnement, sera vendu non viabilisé.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la cession d'une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>, issue du découpage des parcelles YB242 et YB243, à la SARL Prodépannages ou à toute société s'y substituant, au prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>, non viabilisée, sur la zone d'activités de Kermorvan à Riec-sur-Belon. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISER le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession d'une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>, issue du découpage des parcelles YB242 et YB243, à la SARL Prodépannages ou à toute société s'y substituant, au prix de 12 € HT le m<sup>2</sup>, non viabilisée, sur la zone d'activités de Kermorvan à Riec-sur-Belon. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur ;
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à venir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

